

Sujet : [INTERNET] Projet agrivoltaïque de Driol Germenay

De : "Michèle V

Date : 15/10/2022 21:11

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Madame, Monsieur,

je m'oppose à ce projet dont l'argument "énergie renouvelable et propre" invisibilise de nombreux inconvénients très graves à court et long terme.

- l'utilisation de terres agricoles et d'espaces naturels pour la création de champ de panneaux photovoltaïques contredit l'évidence des priorités : produire de la nourriture, protéger des espaces naturels.

- le coût et les nuisances de panneaux terrestres est plus importante que des panneaux sur toitures. La disponibilité des toitures de maisons, des friches industrielles étant loin d'être exploitée : pourquoi occuper des espaces agricoles et/ou naturels ?

- l'étude d'impact a été commandé par l'industriel concerné : juge et partie !

- après une longue période d'exode rural, la Nièvre connaît un attrait pour des néo-ruraux et pour un tourisme vert. L'impact de ce type de projet est très négatif pour les alentours (dévalorisation des villages et hameaux proches, des prix de l'immobilier) et plus globalement du département.

La France a besoin d'énergie verte, mais pas n'importe comment. Pas dans un esprit spéculatif et destructeur d'espaces agricoles et naturels qu'il faut au contraire préserver le plus possible.

Les transactions de cette importance entre opérateurs privés ne devraient pas pouvoir se faire sans plan global et une consultation régionale démocratique.

Dans l'espoir d'être entendue, je vous prie de croire, madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Michèle V

Résidant dans la commune de Gâcogne 58140.